

AVIS PUBLIC

AVIS est donné, par la soussignée, que lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} décembre 2020, le conseil municipal adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 129 décrétant une dépense de 3 630 000 \$ et un emprunt de 3 630 000 \$ pour la mise aux normes de l'usine de filtration.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site web de la municipalité à l'adresse : www.st-damase.qc.ca. Vous pouvez obtenir également des renseignements durant les heures régulières d'ouverture du bureau ou par courriel à dg@st-damase.qc.ca

DONNÉ à Saint-Damase, ce 2^e jour du mois de décembre 2020.

Johanne Beauregard

Directrice générale et secrétaire-trésorière